

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le



ID : 066-216602128-20210503-22\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Trois Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, premier adjoint au maire de Torreilles, en l'absence de monsieur le maire Marc MEDINA.

Date de convocation du conseil municipal : 27 avril 2021

Présents : Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Marc MEDINA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Héroïse MONREAL

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 19

Ayant pris part au vote : 24

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.22/2021

#### Budget de la ville - Attribution des subventions aux associations

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée que la ville de Torreilles apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités. Il précise que la crise sanitaire de la Covid-19 gèle malheureusement depuis le mois de mars 2020, une grande partie des activités associatives.

Dans ce contexte, les services municipaux et la commission mixte (Sport, culture, animation, patriotique) ont réalisé une étude approfondie des dossiers déposés et de la situation de chaque association, afin d'examiner l'activité 2020 au cas par cas, au regard des subventions 2020 octroyées intégralement, ainsi que de l'activité de la première partie de l'exercice 2021.

- Pour les associations dont les activités sont suspendues depuis le début de la crise sanitaire, aucune subvention n'a été prévue pour 2021.
- Pour les associations dont l'activité a été réduite, les subventions 2021 ont été minorées de 30% par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, en arrondissant à la dizaine d'euros supérieure.

Ainsi, après le vote du budget primitif 2021, le 1<sup>er</sup> mars dernier, il convient désormais d'attribuer à chaque association, une subvention de fonctionnement pour l'année en cours, en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire qui sévit depuis plus d'un an.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire,  
après en avoir délibéré    Votes pour : 23    Vote contre : 0    Abstention : 1

VU les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

.../...

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;  
 VU le budget primitif 2021 de la ville ;  
 VU les propositions d'attributions de subventions communales aux différentes associations ;  
 ➤ DECIDE d'attribuer les subventions communales aux associations, conformément au tableau ci-après :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021	
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ATTRIBUEES
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	
Aux Tours des Arts	540,00 €
Saurimonda	1 120,00 €
Calligraphie	70,00 €
Confrérie de la Sanch	300,00 €
Zayarts	140,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 170,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Salanque Côte Radieuse XV	25 000,00 €
Ecole de Rugby	3 500,00 €
Détente et Sports	675,00 €
Le Volant Salanquais	910,00 €
Union Cyclotouriste Torreilles	260,00 €
Union sportive Torreilles Mini Golf	320,00 €
Union sportive Torreilles Tennis de Table	460,00 €
Union sportive Torreilles Tennis	2 100,00 €
Yoga Club Torreillan	210,00 €
Entente Salanque Basket Club	3 770,00 €
Gymnastique Volontaire	560,00 €
Roussillon Aéromodélisme	180,00 €
Oxy'Marche	400,00 €
Savate Boxe Académie	450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 795,00 €</b>
<b>AUTRES</b>	
Comité des Œuvres Sociales	10 000,00 €
Ecole Maternelle	1 600,00 €
Ecole Elémentaire	8 050,00 €
SPA	270,00 €
Chats Libres Villelonguets	200,00 €
Friendly Riders Torreillans	200,00 €
Répare Bénévole Torreilles	150,00 €
Torreilles ânes et compagnie	300,00 €
ACCA (Chasse)	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 070,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	
ACPG-CATM	320,00 €
Pieds noirs	450,00 €
Souvenir Français	450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 220,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>63 255,00 €</b>

➤ AUTORISE monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **06 MAI 2021**

et publication du : **06 MAI 2021**

Pour le maire et par délégation,  
Le premier adjoint,

Guy ROUQUIE

